

Bordeaux, le 25 mai 2023,

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer de siéger à ce CSAL sans aborder le sujet de réforme des retraites. Depuis plus de trois mois, le rejet de la réforme régressive des retraites ne faiblit pas et se maintient à des niveaux exceptionnels. En promulguant la loi, le Président de la République confirme son mépris à la fois envers les organisations syndicales et de la jeunesse et l'ensemble de la population.

En s'entêtant, l'exécutif ne prend pas conscience de la responsabilité qu'il porte en s'enfermant dans le déni. Il est le seul responsable d'une situation explosive dans l'ensemble du pays.

Durant treize journées de manifestations puissantes et de grèves interprofessionnelles, de multiples mobilisations territoriales et professionnelles, l'intersyndicale, dans une unité sans faille, a mis en mouvement des millions de travailleuses et de travailleurs, de privé·e·s d'emploi, des jeunes et des retraité·e·s.

Le vol de deux années de vie n'est pas acceptable ! La loi doit être abrogée ou ne pas être appliquée.

À cet enjeu indépassable des retraites s'ajoutent des préoccupations essentielles, notamment la question du pouvoir d'achat et des salaires et celle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À l'inverse de la logique du recul d'âge de la retraite portée par le gouvernement, l'augmentation des salaires et des mesures ambitieuses sur l'égalité salariale femmes hommes sont des leviers essentiels pour financer les retraites. Cette augmentation est d'autant plus urgente et indispensable dans le contexte actuel d'inflation galopante.

Les agentes et agents de la Fonction publique subissent une situation extrêmement dégradée dans laquelle le quasi-gel de la valeur du point depuis plus de dix ans joue un rôle majeur et néfaste. La revalorisation de 3,5% du point d'indice du 1er juillet 2022, excluant les primes et indemnités, est largement insuffisante pour compenser les pertes de pouvoir d'achat intervenues et qui s'accroissent. Du fait de la revalorisation légale du SMIC au 1er mai, les détériorations de la grille indiciaire et des déroulements de carrière vont s'amplifier.

Les organisations syndicales ont interpellé le ministre en charge de la Fonction publique et exigé des mesures générales importantes, pour tous les fonctionnaires comme pour tous les non-titulaires applicables dès le 1er mai.

L'intersyndicale se félicite de la proposition de loi d'abrogation de la réforme des retraites qui sera à l'ordre du jour le 8 juin prochain à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi permettra pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer par un vote sur la réforme des retraites.

Solidaires Finances Publiques, avec l'ensemble des agentes et des agents, continuera de combattre cette réforme jusqu'à son retrait et appelle d'ores et déjà l'ensemble des personnels à continuer la mobilisation et à être en grève le 6 juin 2023.

Concernant ce CSAL, nous apporterons nos avis et questionnements sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour lorsqu'ils seront abordés. Mais un sujet mérite pour nous d'être abordé en préambule des débats. Il concerne la réforme des comités médicaux dont nous avons découvert les détails dans le courriel que vos services, Mme la Présidente, ont adressé à tous les agent·e·s le 17 mai dernier. Nous nous sommes tournés vers nos représentants nationaux qui nous ont annoncé qu'ils n'avaient pas été concertés dans l'élaboration de cette réforme, et qu'aucun groupe de travail n'avait été organisé par le ministère ou la Direction Générale. Quel bel exemple de dialogue social !



L'ancien système était déjà difficile à mettre en œuvre dans notre DISI au vu de notre secteur géographique intrarégional comportant 21 implantations départementales (CID excentrées comprises). Mais, il était possible de se faire représenter pour nos collègues, par des camarades des sections départementales de Solidaires Finances Publiques élu.e.s en CAPL dans le corps concerné.

Solidaires Finances Publiques assurait dans ce cadre à ses militants une formation syndicale technique qui permettait de siéger dans de bonnes conditions pour nos collègues et de les conseiller. Avec le nouveau système, l'administration permet à tout agent de candidater pour remplir ce rôle. Nous ne remettons pas en cause la bienveillance et les bonnes volontés de nos collègues non militants syndicaux, mais nous nous questionnons sur la formation dont ils vont pouvoir bénéficier. Les interventions et les votes des élu.e.s du personnel influent souvent fortement sur la carrière de nos collègues malades et les décisions prises par ces comités médicaux.

D'après notre niveau d'information et votre courriel, il est écrit « *Le conseil médical siège une fois par mois (le jour varie selon les départements) ... À chaque réunion du conseil médical, deux représentants seront convoqués selon l'ordre de la liste définie à l'issue de l'élection. Ainsi, si les deux premiers représentants ne sont pas disponibles, ils seront remplacés par les deux représentants suivants. Les représentants pourront siéger aux conseils médicaux départementaux situés sur le périmètre géographique de la DISI Sud-Ouest.* »

Comment allons-nous, Mme la Présidente, pouvoir représenter dignement nos collègues souvent déjà en détresse par leurs pathologies médicales, si les instances ne peuvent pas se tenir et sont repoussées par défaut de quorum ? Comment y participer, si les comités se réunissent tous les mois aux mêmes dates aux 4 coins de la DISI Sud-Ouest ? Moralement, si cela pénalise nos collègues malades, comment les élu.e.s du personnel vont vivre cela : ils inscriront un RPS de plus dans le DUERP ? Les directrices et directeurs de la DGFIP devront assumer les conséquences de ces souffrances.

Solidaires Finances Publiques attend de votre part, Mme la Présidente, des réponses claires et que vous mettiez en place une organisation qui ne pénalise pas les agent.e.s malades et leurs représentant.e.s.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques DISI Sud-Ouest est donc présent dans cette instance, mais ne considère pas pour autant que le dialogue social est rétabli sereinement au niveau national et local.

Si nous siégeons aujourd'hui, notre présence ne signifie pas pour autant le retour à la normale ou que la page de la colère, des revendications tant sociales que démocratiques est tournée.

Les élus.e.s Solidaires Finances Publiques DISI Sud-Ouest.

